

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

***Au-delà des performances
économiques : microfinance
et généralisation du marché
en Afrique de l'Ouest***

**Eveline Baumann - IRD (Institut de recherche
pour le développement), Centre Ile de France**

Bailleurs de fonds, décideurs nationaux, populations bénéficiaires de petits prêts, voire de nombreux observateurs semblent unanimes : les progrès enregistrés, au cours des quinze dernières années, par la micro-finance en Afrique subsaharienne, sont spectaculaires. On a pris l'habitude de mesurer les performances des institutions de la micro-finance (IMF) en termes de structures agréées, de guichets ouverts, de prêts distribués, de taux de remboursement et de populations sensibilisées. Ainsi, dans l'UMOA (Union monétaire ouest-africaine) — huit pays ouest-africains avec une population totale de 68 millions de personnes — le taux de pénétration des IMF est désormais de l'ordre de 22 %¹. Mais la prolifération des expériences, est-elle vraiment une preuve de réussite ?

¹ Les pays de la zone UMOA sont les suivants : Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo. Source des données chiffrées : BCEAO, BOAD, UEMOA, 2002. Voir également PA-SMEC, 2000. Le taux de pénétration définit le rapport entre nombre de bénéficiaires et population cible exprimée en terme de familles de six membres. Nous ne disposons pas de données équivalentes pour la Mauritanie dont il sera également question ici et où la micro-finance est encore une réalité relativement récente.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

Alors que la micro-finance est présentée comme le moyen privilégié de lutte contre la pauvreté et comme l'instrument indispensable à l'émergence de l'entrepreneuriat, la poursuite de ce double objectif se heurte à un certain nombre d'obstacles et les réalisations restent souvent en deçà des espérances. En tout cas, elles sont bien en deçà de ce que pourrait laisser supposer la progression numérique des expériences, et tout porte à croire que l'on s'achemine vers une bipartition². D'un côté, il y aurait des expériences chargées d'une mission sociale, expériences qui sont peu viables et, de l'autre côté, des institutions quasiment pré-bancaires qui sont susceptibles d'atteindre l'équilibre financier et de favoriser l'émergence d'un véritable entrepreneuriat. De ce point de vue, la micro-finance continuera à correspondre à une formule que l'on peut qualifier de "politiquement correcte" : ceux qui souhaitent œuvrer pour plus de justice sociale y trouveront autant leur compte que ceux qui appellent de leurs vœux la "culture d'entreprise" supposée indispensable au décollage des économies peu développées.

Or, si son impact économique est difficilement mesurable, dans le contexte actuel de globalisation, c'est en tant que fait social total que la micro-finance fait sens. En effet, le véritable enjeu réside dans sa contribution à la généralisation et à l'acceptation du marché et des logiques qui le caractérisent. À ce titre, toutes les expériences contribuent, à des degrés divers, à la transformation des représentations du matériel et à l'évolution des rapports sociaux. Par le biais des rationalités qui la sous-tendent, la micro-finance contribue à l'introduction et à l'enracinement progressif de normes qui renvoient autant à l'économique qu'au politique et au social, normes qui sont largement déterminées par les pays du Nord et qui peuvent effectivement entrer en synergie avec l'*habitus* local. Incitant la société à faire "peau neuve", ces répercussions s'inscrivent dans la durée et s'opposent aux projections quantitatives qui, elles, privilégient généralement le court terme³.

Nous verrons dans un premier temps que l'arrivée des "vibrations du marché" jusque dans des zones reculées, est soumise à certaines conditions macro-sociales qui renvoient à la séparation des différents champs des activités humaines et au passage de la communauté à la société au sens de

² Voir, entre autres, Buckley, 1997 ; Doligez, 2002 ; Gentil, 2002 ; Hollis & Sweetman, 1998 ; Mosley & Hulme, 1998. Pour la bipartition, voir Murdoch, 2000.

³ Pour une version plus détaillée de ce texte, voir Baumann, 2003b. L'argumentation s'appuie sur des données collectées dans le cadre de l'équipe AUF "La micro-finance entre lutte contre la pauvreté et développement de l'entrepreneuriat" lors de missions au Sénégal, au Mali, au Burkina et en Mauritanie. Les connaissances du terrain sénégalais ont été surtout acquises grâce à un séjour de longue durée (1994-1998) et de missions ponctuelles (IRD, UR "Travail et Mondialisation"). Je remercie mes interlocuteurs de leur disponibilité à mon égard. Mes remerciements vont tout particulièrement au personnel de la Cellule AT-CPEC et du PA-SMEC de Dakar.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

Max Weber. Par la suite, nous nous interrogerons sur l'émergence d'acteurs responsables qui composent cette "société des individus" en gestation. Enfin, seront présentées les nouvelles normes ainsi véhiculées. Et nous conclurons sur les risques de fragilisation de la micro-finance face aux nombreuses sollicitations qu'elle suscite.

Conditions préalables à l'émergence du marché

La séparation des champs

Le marché ne peut se développer de manière satisfaisante que s'il y a tout d'abord séparation des champs propres aux activités humaines⁴. Qu'entendons-nous par là ? Il s'agit d'un processus historique qui donne lieu non seulement à la mise en place de domaines spécifiques et à leur autonomisation réciproque, domaines tels que le juridique, le politique, l'économique, le religieux, mais aussi à la division du travail — la médecine, l'administration, les techniques diverses, etc. — et à la stabilisation progressive de celle-ci. Chaque champ se dote petit à petit d'une rationalité propre qui se traduit, entre autres, par un discours spécifique : le discours du juriste, du médecin, du chef d'entreprise, etc. Il s'ensuit la différenciation des légitimités, qu'elles concernent les valeurs ou les finalités. Ainsi, il sera légitime pour un médecin de faire passer la santé de ses patients avant des considérations économiques, comme il sera légitime pour un chef d'entreprise de privilégier son unité de production en dépit de pressions familiales l'invitant avec une insistance plus ou moins grande à accomplir des gestes de solidarité. Si les différents champs s'articulent — le chef d'entreprise est aussi père de famille, l'avocat ou l'homme politique pratique aussi une religion —, il y a toujours une hiérarchisation des valeurs selon les situations.

Pour ce qui est, en Afrique sub-saharienne, de la différenciation des champs, elle souffre encore de nombreuses lacunes. En témoigne l'appropriation privée de richesses nationales par une infime couche de privilégiés proches du pouvoir, voire directement impliqués dans les affaires de l'État. De plus, cette appropriation privée ne fait pas nécessairement l'objet de réprobation et elle n'est que très partiellement sanctionnée, malgré l'existence de corpus juridiques appropriés⁵. La séparation du politique et du religieux pose, elle

⁴ Les paragraphes qui suivent se réfèrent à un travail collectif mené depuis le début des années quatre-vingt-dix sur des questions d'individualisation et d'émergence d'une société civile dans les villes africaines. Cf. Leimdorfer & Marie, 2003 ; Marie *et al.*, 1997. Merci à F. Leimdorfer (CNRS, Université Versailles - St. Quentin en Yvelines) pour ses commentaires constructifs.

⁵ On peut rappeler les lenteurs dans le jugement des anciens potentats du régime Moussa Traoré au Mali et, au Sénégal, les retards dans la publication des résultats de l'audit relatif à la gestion des sociétés nationales sous l'ère de l'ancien président Abdou Diouf.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

aussi, régulièrement problème⁶. Quant à la division du travail, elle se heurte à la pluriactivité des agents économiques, pluriactivité liée à l'impératif de répartition des risques. Pour ce qui est de l'élite des pays subsahariens, la présence d'agences internationales sur le territoire national et la perspective de faire carrière à l'étranger rend les discours plus complexes : tel haut fonctionnaire impliqué dans la consultance pour un bailleur de fonds transnational, parle-t-il en tant qu'expert international ou en tant que représentant de son administration ?

Cela étant, des résistances se font entendre contre des pratiques jugées désormais inacceptables par des groupes de plus en plus nombreux et une certaine conscience citoyenne est en train d'émerger. En nous limitant au Sénégal, on s'aperçoit que lors des élections présidentielles de mars 2000 qui devaient mettre fin à quarante ans de régime qualifié de socialiste, les jeunes sont allés jusqu'à huer les chefs religieux s'apprêtant à donner des consignes de vote (Diop, Diouf, Diaw, 2000 ; Mbodji, 2002). Les émissions interactives diffusées par les radios libres font recette et la presse privée se fait le porte-parole des laissés-pour-compte. Les jeunes n'hésitent plus à mettre publiquement devant ses responsabilités un chef de l'État qui leur "doit" son élection. Alors que le discours emprunté aux institutions internationales est aux relations de genres et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin, les femmes sont, elles aussi, conscientes de leur pouvoir et se mettent au devant de la scène publique. Leurs prises de paroles et revendications s'inscrivent directement dans la bonne gouvernance tant valorisée par ailleurs, formule qui renvoie justement non seulement à la séparation des champs du religieux, du politique, de l'économique et du juridique, mais aussi à la nécessité de sanctions en cas de non-respect de certaines règles présentées comme universelles.

Ces prises de paroles et les manifestations d'émancipation qui les accompagnent sont autant de conditions qui doivent être réunies pour que le marché au sens néo-libéral puisse se développer. La micro-finance, elle, se nourrit de cette nouvelle constellation.

De la communauté à la société et nouvelles prises de parole

Si l'on entend par marché un type déterminé d'organisation des échanges entre les agents économiques, organisation qui suppose la propriété privée, alors la généralisation du marché — tel qu'il est actuellement promu par les politiques économiques des pays dépendants — appelle la monnaie. Celle-ci permet d'abandonner progressivement le troc et d'accélérer les transactions qui revêtent progressivement une forme "indirecte" (Weber, 1995) tout en élargissant leurs dimensions spatiales. Mais la monnaie stimule aussi la

⁶ Par exemple lorsqu'au Sénégal, le premier acte public posé par le président de la République élu en 2000 consiste à prêter allégeance au plus haut dignitaire de la confrérie musulmane des mourides.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

division du travail et contribue par là à la complexification des relations économiques. Et enfin, elle fabrique la modernité, en ce sens qu'elle contribue à libérer les acteurs de certaines obligations sociales (Simmel, 1991). Autrement dit, la transition d'une économie domestique basée sur le troc à une économie largement monétarisée — avec toutes les modalités de coexistence et d'enchevêtrement des deux systèmes que cela peut impliquer — s'inscrit dans des évolutions plus globales, celles qui acheminent la communauté vers une société d'interactions plus anonymes et soumises à des régulations écrites, de nature administrative et juridique.

La micro-finance, avec les règles écrites qu'elle s'est données⁷, participe non seulement à la transition de la communauté (*Gemeinschaft*) à la société (*Gesellschaft*) au sens de Weber, elle favorise aussi les prises de parole nouvelles telles que nous venons de les évoquer, caractéristiques de la société civile. Les textes en question définissent les droits et devoirs des usagers, précisent les responsabilités du législateur ou, dit autrement, permettent la contractualisation des relations entre les différentes parties prenantes. Pour exister légalement, l'institution et ses membres doivent se conformer à ces textes et respecter les règles prudentielles édictées par les autorités bancaires. À travers la Commission bancaire et les Cellules d'appui — généralement rattachées au ministère de l'Économie — les autorités veillent à l'application de la loi et élaborent — en collaboration avec les organisations des professionnels⁸, les représentants des IMF et les bailleurs — les politiques nationales de la micro-finance. Procurant une légitimité aux activités d'intermédiation financière, le cadre juridique contribue à la construction et au renforcement de liens de confiance, indispensables à la pérennité du système. Les acteurs de la micro-finance, par le biais de leurs représentants, se posent ainsi en interlocuteurs des décideurs nationaux et transnationaux. Au même titre que les ONG, les fondations, les ASC (associations sportives et culturelles) et les GIE (groupements d'intérêt économique) — dont les activités sont également réglées par des textes spécifiques —, les institutions de la micro-finance s'inscrivent dans cette évolution qui va vers l'émergence de structures sociétales, au détriment des structures communautaires. Les autorités savent

⁷ Tous les pays de l'UMOA ont adopté une loi-cadre spécifique (Lelart, 1996). Dans la suite, l'argumentation s'appuiera sur la loi votée au Sénégal (*Loi n° 95-03 du 5 janvier 1995 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit* (Journal officiel du 21 janvier 1995). Pour la Mauritanie : *Loi n° 98-008 du 28 janvier 1998 portant la réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne-crédit* qui s'inspire de la loi-cadre de l'UMOA.

⁸ Alors que le Mali, le Burkina et le Niger se sont dotés d'une association de professionnels de la micro-finance, leurs collègues sénégalais semblent bien moins dynamiques, malgré un paysage d'IMF particulièrement riche. En Mauritanie, où le phénomène de la micro-finance est encore relativement jeune, l'APROMI a pu participer activement à l'élaboration de la législation relative à la micro-finance.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

qu'ils doivent compter avec ces institutions et leurs porte-parole : la démocratie du marché est à ce prix-là.

Les évolutions macro-sociales trouvent leur pendant au niveau individuel : les acteurs se libèrent de leurs appartenances d'origine et construisent des liens plus fonctionnels favorables aux décisions centrées sur l'individu et ses projets.

La société et l'individu

Prises de distance et liens fonctionnels

L'avènement du marché en tant qu'institution sociale suppose que les acteurs mettent à distance leurs appartenances communautaires et le statut conféré par la naissance ; il suppose aussi que ces mêmes acteurs raisonnent en tant qu'individus et en leur nom propre. Ce n'est donc plus leur appartenance à tel lignage, à telle ethnie, à telle religion qui est censée les animer en priorité, ce n'est pas non plus leur statut d'homme ou de femme, d'aîné ou de cadet, d'homme libre ou casté, d'autochtone ou d'allochtone qui détermine leurs actes. Ce qui prime, ce sont leurs qualités en tant qu'êtres humains, leurs compétences acquises grâce à l'éducation et la formation professionnelle, des éléments qui renvoient autant au capital humain que social. La micro-finance favorise cette évolution.

Les mutuelles d'épargne et de crédit se constituent sur la base de liens communs entre les membres bénéficiaires, ces liens étant conférés par " l'identité de profession, d'employeur, du lieu de résidence, d'association ou d'objectif " (art. 20). Si l'expression " identité d'objectif " peut donner lieu à des interprétations diverses tout en présentant un gage de souplesse, les relations qu'entretiennent les membres sont en premier lieu de nature fonctionnelle. Autrement dit, même si des éléments renvoyant à l'affectivité et à la " tradition " (*affektuell, traditional* selon Weber) — caractéristiques clés de la communauté — peuvent intervenir, les liens qui unissent les membres d'une institution de la micro-finance répondent avant tout à une rationalité des valeurs et des finalités (*wertrational, zweckrational*), rationalité qui est le propre des sociétés modernes. Cela signifie que les appartenances communautaires sont amenées à s'effacer devant des appartenances liées à un métier déterminé, à une catégorie socio-professionnelle, à un milieu social, à la fréquentation de tel établissement scolaire ou de tel lieu de convivialité.

Bien entendu, la distanciation par rapport aux appartenances ethniques peut connaître des résistances et se réaliser à des degrés variables. Ainsi, en zone rurale, il arrive que la quasi-totalité des habitants d'un village et appartenant à une même ethnie fassent partie d'une mutuelle d'épargne et de crédit. Bien que, par ce biais, il y ait introduction de règles s'inspirant de principes égalitaires, le mode de fonctionnement de l'institution peut rester largement

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

déterminé par les hiérarchies préexistantes. De même, l'affectivité continue à jouer un rôle fondamental lorsque des femmes d'un même quartier se regroupent pour mettre en commun leur épargne. Enfin, quant à certaines sociétés fortement structurées par classes, on observe que la micro-finance ne contribue que très modestement à l'ouverture des métiers traditionnellement réservés à des personnes castées, comme ceci est le cas de la pêche en Mauritanie. Ici, la distanciation peut se heurter à des freins que seules pourront affaiblir, à moyen terme, des circonstances socio-économiques particulières telles que des mouvements migratoires importants ou la raréfaction drastique d'autres opportunités de création de revenus.

Dans les villes par contre, caractérisées par le brassage des populations et une plus grande division professionnelle du travail, cette même distanciation est patente et le statut conféré par la naissance y perd de son poids. On peut évoquer l'exemple des grandes villes de Mauritanie, pays où, en dépit des discours officiels, persistent des déséquilibres en termes d'équité entre hommes et femmes d'une part, entre personnes de statuts prétendument supérieur et inférieur d'autre part. Il est vrai que les négro-africains majoritaires et les Maures minoritaires évoluent dans des sphères relativement séparées. Or, d'après nos interlocuteurs, les associations de micro-crédit rendraient plus perméables les frontières entre les deux groupes, ceux-ci arrivant petit à petit, à "travailler ensemble". On remarquera également que, dans un pays comme le Sénégal où la confrérie islamique des mourides joue un rôle primordial dans le commerce, aucune IMF reconnue ne fait, ne serait-ce qu'implicitement, référence à l'islam. Par contre, ce sont des critères professionnels qui sont mis en avant, comme l'appartenance à un syndicat de commerçants ("Mutuelle d'épargne et de crédit de l'UNACOIS"), syndicat majoritairement constitué de fidèles du mouridisme. Le regroupement en fonction de critères professionnels est l'apanage des grandes agglomérations, et c'est en milieu urbain que l'on trouve des institutions telles que la "Caisse d'épargne et de crédit des travailleurs de l'Université Cheikh Anta Diop" (Sénégal) ou la "Caisse d'épargne et de crédit des artisans de Saint-Louis" (Sénégal).

L'individualisation des décisions

On notera également que l'adhésion aux IMF est "libre et volontaire" (art. 11) et représente de ce fait *a priori* un acte posé en dehors de toute contrainte, acte qui équivaut reconnaissance des principes mutualistes et qui s'accompagne du paiement de droits d'adhésion. Alors que des groupes peuvent demander leur adhésion en tant que tels, dans la majorité des cas, cet acte est le fait d'un individu. Celui-ci engage sa responsabilité, ce qui représente un pas décisif vers la réalisation d'un projet personnel et suppose la séparation des sphères communautaire et domestique d'une part, économique et professionnelle d'autre part. On y reviendra.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

Si certains prêts sont octroyés à tout un groupe supposé exercer une activité économique collective, d'autres sont destinés, à tour de rôle, aux membres d'un petit groupe qui se porte solidairement garant du remboursement. Ces formules simplifient l'instruction du dossier et permettent la réduction des coûts de transaction, mais elles peuvent aussi correspondre, de la part des initiateurs d'un projet de micro-finance, à une surévaluation quelque peu naïve des pratiques communautaires des sociétés subsahariennes. En effet, sur le terrain, les opérateurs sont souvent pris de court par la forte demande de prêts individuels. De nombreux acteurs aspirent à davantage d'autonomie par rapport aux autres membres composant le groupe de solidarité et dont l'insolvabilité risque de retarder la réalisation de leur projet personnel. Ils souhaitent que leur dossier soit traité exclusivement en fonction de leurs besoins propres et demandent à présenter des garanties correspondantes.

Cela étant, là aussi, il convient de nuancer et de tenir compte des délais nécessaires pour faire accepter les nouveaux rapports sociaux. Alors que les micro-crédits sont présentés comme des outils permettant aux femmes de prendre leur autonomie par rapport au milieu familial et leur conjoint, leur liberté d'action est souvent toute relative : il arrive fréquemment que les femmes sollicitent un prêt à la suite de fortes pressions de leur famille proche ou de leur mari, et que ce soit ce dernier qui utilise les fonds pour ses propres besoins, laissant à son (ses) épouse(s) le soin de respecter les délais de remboursement⁹. Il s'agit là d'un conflit de rationalités et de légitimités, "classique" dans une société en mutation. Pour que l'activité économique et l'accès au crédit des femmes soient considérés comme légitimes, il est indispensable que les normes sous-tendant cette légitimité soient acceptées par un grand nombre des intéressé(e)s. Cette évolution ne peut se faire que progressivement.

Dans les sociétés subsahariennes, le processus d'individualisation est ralenti par des facteurs à la fois culturels et matériels. En effet, ces sociétés se reproduisent en tenant compte des rapports de force qui leur sont propres et toute atteinte à ces rapports de force risque d'être vécue comme une agression par ceux qui détiennent le pouvoir. Les obligations réciproques, les dons, contre-dons et autres manifestations de la solidarité font partie intégrante du système social. La solidarité — envers la parentèle tout d'abord, mais aussi envers les membres de l'ethnie, voire du village — est pensée comme l'une des valeurs fondamentales. Toute déviation par rapport à cet idéal est fortement dénigrée et peut être sanctionnée, au besoin par le recours à la sorcellerie. C'est particulièrement en temps de crise, que la solidarité familiale représente une nécessité matérielle et qu'elle est, en quelque sorte, la "sécurité sociale" des laissés-pour-compte qui permet

⁹ Voilà ce qui incite à relativiser le succès des IMF du type Grameen Bank où la micro-finance peut aller jusqu'à provoquer le durcissement des relations de genre. Cf. Kabeer, 2001 et Guérin, 2000.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

d'amortir ne serait-ce qu'une partie des tensions sociales. De ce fait, elle peut être présentée comme un handicap à la réalisation d'un projet personnel. Mais la solidarité peut aussi bien être un impératif économique et faire partie intégrante de la stratégie entrepreneuriale de tel ou tel groupe qui s'appuie sur des proximités dues à l'appartenance à une religion, à une ethnie ou à une caste. Ceci est le cas de groupes amenés à se déplacer ainsi que de métiers spécifiques tels que ceux liés aux certains éléments comme l'eau, le feu, le bois. On pense, entre autres, aux forgerons et bijoutiers, aux pêcheurs bozo ou somono du Mali, aux commerçants mourides originaires du Sénégal¹⁰. Or, les liens de solidarité se reconfigurent dans certains cas, tout comme ils s'effritent dans d'autres et se heurtent à des stratégies d'évitement et de contournement (Baumann, 2003b). La micro-finance, elle, contribue à l'évolution des solidarités, en donnant la priorité à la finalité économique des investissements, finalité dont bénéficie de plus en plus la famille restreinte, voire l'entreprise individuelle.

L'essor des échanges marchands impulsés par la micro-finance est porteur d'évolutions lourdes de conséquences non seulement pour les individus et les relations qu'ils entretiennent entre eux, mais aussi pour leur inscription dans le monde de l'économie. Ces évolutions renvoient à l'articulation entre l'économique et le social, entre sphères publique et privée, au rapport au temps et à la gestion du risque.

Nouvelles normes, nouvelles pratiques

Rapports de force et prééminence de l'économique

Les micro-crédits permettent aux individus de se libérer des relations clientélistes et des liens de dépendance qui les unissent à leurs bailleurs habituels, qu'il s'agisse de connaissances ou de membres de la famille, de garde-monnaie ou d'usuriers. Ces relations se caractérisent par une étroite imbrication entre l'économique et le social. La micro-finance, elle, crée des liens d'une nature différente, fonctionnels et déterminés essentiellement par des motifs économiques. Autrement dit, la forte imbrication entre considérations économiques et sociales — le "embeddedness" de Karl Polanyi — fait place à l'autonomisation de l'économie par rapport à l'environnement social.

Cette tendance se manifeste dans les rapports entre les institutions de la micro-finance et leurs clients. En effet, les rapports entre les agents et les bénéficiaires d'un prêt se distinguent par une certaine fonctionnalité où des considérations d'ordre familial ou ethnique n'ont, *a priori*, plus de place. Alors que les preneurs de crédit sont jugés essentiellement sur leurs

¹⁰ Tout comme on pourrait penser aux Auvergnats de Paris, à la diaspora chinoise, à la communauté juive.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

capacités d'honorer leurs engagements, les agents des IMF, eux, bénéficient d'un intéressement au résultat de l'institution. Lors du recouvrement des créances, ils sont censés faire fi de toute considération personnelle et peuvent aller jusqu'à confisquer les biens mis en gage, au cas où le simple recours à la menace ne produirait pas l'effet escompté.

La priorité accordée à des impératifs économiques caractérise aussi l'utilisation même des fonds distribués et, partant, la gestion des micro-entreprises appuyées. Une gestion orthodoxe des affaires bannit, en principe, les dépenses de prestige ou celles s'inscrivant dans le domaine du religieux tels que, dans les sociétés musulmanes, les baptêmes ou les cérémonies liées au pèlerinage à La Mecque. Cette caractéristique oppose les IMF aux associations dites traditionnelles du type tontine. Les finalités de ces regroupements et celles des institutions de la micro-finance ne sont pas tout à fait les mêmes. Les premiers répondent autant à des considérations sociales qu'économiques et la convivialité joue un rôle central ; la fréquente tenue des réunions au domicile d'un des membres en est l'expression. La forte présence d'éléments renvoyant à la sphère du privé peut, bien entendu, présenter un handicap de taille lorsqu'il s'agit de régler des conflits. Il en est autrement des IMF qui — sans renoncer entièrement à l'aspect convivial, élément indispensable à la construction de liens de confiance — répondent, elles, quasi exclusivement à des besoins économiques.

Le “ désenchantement ” de l'économique par rapport au social, lié au type de relations qui s'installent entre les institutions et leurs clients, va de pair avec la séparation entre sphères privée et publique au niveau comptable, ces deux sphères étant entendues ici comme les domaines relevant de la vie familiale du preneur de prêt d'une part, de son activité professionnelle d'autre part. On sait que généralement, les micro-entrepreneurs ne font pas de distinction entre la trésorerie de leur unité et le budget domestique. Dès le stade du montage d'un dossier, les “ micro-financiers ” partent de cette réalité pour amener leurs clients à séparer la trésorerie de leur micro-entreprise et le budget domestique. Il s'ensuit une plus grande fiabilité du diagnostic par rapport à la santé de l'entreprise et une meilleure maîtrise des risques encourus par l'institution.

Mais l'impact de la micro-finance sur les rapports sociaux va encore plus loin. Si elle permet aux acteurs de se libérer de liens dits traditionnels, elle favorise aussi la redéfinition des rôles qui leur sont attribués. Cela est particulièrement frappant pour les femmes. On sait qu'en Afrique subsaharienne, l'usage de la monnaie peut être largement déterminé par le genre de celui/celle qui la détient et qu'il y a souvent cloisonnement sexué des dépenses domestiques, c'est-à-dire répartition des charges de la maisonnée entre les conjoints selon un schéma relativement précis. Cet usage sexué de

Au-delà des performances économiques : microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest

la monnaie s'accompagne d'une division du travail conséquente¹¹. Un projet de micro-finance qui s'adresse en priorité aux femmes contribue ainsi à l'évolution des pratiques monétaires et donne lieu à la ré-allocation du pouvoir économique au sein des familles. C'est avant tout dans les zones rurales, d'habitude moins exposées aux influences exogènes que les grandes agglomérations, que les répercussions des IMF sur les rapports sociaux sont particulièrement manifestes et que grâce à ces institutions, la modernité peut se frayer un chemin, en remodelant, entre autres, la division du travail en fonction du genre. Les propos de tel responsable d'une ONG confirment ce constat :

“...l'impact socio-économique, [...] ça permet à certaines femmes dans des villages, où, j'étais témoin qui n'ont jamais, jamais, jamais, la majorité d'elles n'ont jamais eu à recevoir d'un seul coup, un billet de 5 000 francs ou 10 000 francs¹². [...] Les rares fois qu'elles ont vu ça, c'est avec leurs maris, mais elles n'ont jamais reçu un montant aussi élevé d'un seul coup.” (SLC, Dakar, 7.5.2002).

La manipulation du numéraire par les femmes doit donc être appréhendée par rapport à l'utilisation qu'en font habituellement les hommes. Grâce à la monnaie, les femmes — individuellement ou en regroupant leurs ressources monétaires — peuvent accéder à des biens qui, avant, leur étaient inaccessibles, car réservés aux hommes. À titre d'exemple, les femmes bénéficiaires de la Nissa-Banque en Mauritanie se réunissent pour acquérir des animaux qui seront ensuite abattus et dont la viande sera vendue au détail. Traditionnellement, cette activité relevait du domaine des hommes.

Projection dans le temps et gestion des risques

La représentation du temps est, elle aussi, au cœur des évolutions accélérées, voire engendrées par la micro-finance. Grâce aux micro-crédits, le rapport au temps se modifie. Il gagne en complexité et devient plus structuré, amenant les bénéficiaires à devoir et pouvoir se projeter dans l'avenir.

L'introduction d'un taux d'intérêt joue, à ce titre, un rôle central. Pour les dépôts simples, assimilables aux comptes courants, il n'y a généralement pas de rémunération : alors que le client d'une IMF sait son épargne en sécurité, il accepte, en guise de contrepartie, que l'institution travaille avec les fonds déposés, pratique qui rappelle celle des garde-monnaie qui, traditionnellement, utilisent les dépôts de leurs clients comme fonds de roulement pour leur commerce. Les taux d'intérêt débiteurs, par contre,

¹¹ Ainsi, le mari est censé pourvoir à l'acquisition des denrées alimentaires. Mais les femmes se plaignent que les hommes sont de moins en moins en mesure de remplir cette obligation, ce qui amène les premières à pratiquer une activité économique, notamment commerciale. Pour une étude approfondie de cette question, voir Guérin, 2000.

¹² Soit 7,26 ou 15,24 €.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

varient en fonction des produits proposés, et la limite supérieure correspond généralement au double du taux d'usure. Le coût d'un crédit étant fonction du temps, celui-ci acquiert de la valeur. Cette articulation entre coût du crédit et délais de remboursement représente une nouveauté par rapport à la rémunération des prêts telle qu'elle est connue en milieu africain : la rémunération de l'argent prêté est pensée en termes de marge bénéficiaire, par nature indépendante de la durée (Baumann, 1998). Par les taux débiteurs pratiqués par les IMF, " le temps, c'est de l'argent " ; ce temps devient précieux et ne doit pas être gaspillé. La valorisation du temps consacré au métier en est la conséquence logique, et avec elle la valorisation de l'activité économique elle-même. Inévitablement, un regard différent se portera progressivement aussi sur le non-travail.

Le rapport au temps devient aussi plus complexe, et cette évolution est avant tout imputable à la pluralité des produits financiers, chacun répondant à des objectifs économiques précis et énoncés par contrat, chacun aussi imposant aux contractants des règles qui lui sont propres et dont le non-respect est censé être sanctionné. Ces règles varient selon le type de dépôt, elles diffèrent selon qu'il s'agit d'un dépôt visant la sécurisation des économies, de l'épargne accumulée pour la création d'entreprise, des économies destinées à un stage de perfectionnement ou à la scolarité des descendants. Autant de formules qui peuvent comporter des droits à un emprunt susceptible de financer un fonds de roulement, un investissement immobilier, l'acquisition d'outils de production ou un investissement en formation.

Les différents produits d'épargne et de crédit impliquent le respect d'échéances qui, à moins de concerner explicitement le secteur agricole ou halieutique, sont de moins en moins rythmées par les saisons ou les cycles de la vie, mais s'appuient davantage sur le calendrier civil. La régularité est aussi au cœur des pratiques lorsqu'une personne s'adonnant à une activité foraine décide de prendre un crédit pour installer son commerce dans une boutique, installation qui permet au nouveau boutiquier d'établir les échanges dans la durée et de devenir par là un agent plus actif de l'économie de marché.

De ce fait, la micro-finance contribue à la maîtrise des aléas liés au temps. Elle permet de se prémunir contre les fluctuations des prix du marché, d'égaliser par là les rythmes de la production et de la consommation, les rendre plus réguliers. Autrement dit, le temps abstrait des sociétés industrialisées, avec sa nature linéaire, jouera petit à petit un rôle plus important, au détriment du temps concret caractérisé par une nature cyclique (Kimmerle, 1998).

Conclusion

À un moment où les sociétés de l'Afrique subsaharienne sont exposées à des transformations profondes, la micro-finance arrive à point nommé. Les systèmes de redistribution "traditionnels" qui assignaient un rôle central à l'appareil de l'État sont en crise. Cette crise n'est pas seulement vécue telle de manière subjective, elle correspond aussi à une réalité objective. En effet, les programmes d'ajustement structurel ont amené les États au sud du Sahara à promouvoir une gestion plus rationnelle et transparente de leurs affaires et à supprimer des structures distributrices de prébendes ayant permis pendant de longues années l'entretien d'une clientèle nombreuse. Depuis les années quatre-vingt-dix, l'État de nombreux pays n'est plus le premier employeur, tout comme il ne dispose plus des ressources matérielles et symboliques d'autrefois. Cette situation porte atteinte à sa crédibilité, l'amène à redéfinir ses prérogatives et à repérer de nouvelles niches rentières susceptibles d'entretenir sa clientèle et de reproduire les élites du pays. Mais cette remise en question de l'État représente aussi une chance pour l'émergence d'une société civile, et les IFM en sont les manifestations concrètes. Ces institutions véhiculent de nouvelles normes qui consistent à favoriser la séparation des champs privé et public, à promouvoir des rapports individualisés avec l'État, à faire émerger des acteurs responsables ayant un rapport au temps compatible avec l'économie néo-libérale, des acteurs prêts à prendre des risques. Pour que ces acteurs puissent mieux assumer ces risques qui renvoient autant à la sphère domestique qu'au monde de la micro-entreprise, les IMF proposent de plus en plus des produits de l'assurance, produits qui représentent le prolongement quasiment naturel de l'intermédiation financière¹³.

Si les bailleurs de fonds ont incité les pays subsahariens à assainir leur gestion économique, c'est pour que ceux-ci deviennent davantage attractifs aux yeux des investisseurs étrangers et pour qu'ils jouent un rôle plus actif dans une économie globalisée. Or, on sait que la globalisation va de pair avec des phénomènes d'exclusion qui, dans un contexte de crise des systèmes de redistribution traditionnels, amènent les populations à se prendre en charge. Tout comme d'autres institutions — telles que les ONG, les GIE (Groupements d'intérêt économique), les ASC (Associations sportives et culturelles) —, les institutions de la micro-finance s'inscrivent dans ce processus de globalisation et les normes véhiculées par elles y contribuent. Déchargeant l'État de certaines attributions, elles sont censées apporter une réponse active aux phénomènes d'exclusion. Pour cela, elles s'adressent directement aux bailleurs étrangers. Ceux-ci repèrent de nouveaux interlocuteurs dans le milieu associatif, entourent de beaucoup

¹³ Cf. www.ilo.org/public/english/employment/finance/, www.ilo.org/public/english/socsec/pol et www.microfinancegateway.org/microinsurance.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

d'attention les intellectuels, promeuvent des formations supérieures élaborées dans les pays du Nord. Dans ce dispositif, les bureaux d'études et consultants internationaux jouent un rôle central. Désormais, c'est par le biais des dispositifs financés par l'aide décentralisée que passe la redistribution, tout en entretenant l'illusion que les problèmes de pauvreté peuvent être résolus par des techniques financières (Servet, 2002).

Les bénéficiaires des projets de la micro-finance, eux, sont preneurs des évolutions liées à la globalisation, à condition qu'elles soient compatibles avec leurs aspirations. Par contre, dans les cas où elles paraîtraient humainement difficiles à accepter, ils leur opposent des résistances. Ils se défendent contre le gommage des particularités, contournent les normes présentées comme universelles, composent avec elles si le besoin s'en fait sentir. En dehors de tous les résultats chiffrables et chiffrés, c'est sans doute par sa capacité de répondre à certains desiderata des intéressés en tant qu'individus que la micro-finance contribue le plus au mieux-aller des populations.

Cela étant, les IMF ne resteront opérationnelles et crédibles qu'à condition de sauvegarder le capital de confiance dont elles bénéficient et d'être en mesure de trouver un dénominateur commun entre des stratégies divergentes qui animent les différents acteurs que sont les bailleurs, les autorités nationales, les opérateurs de terrain, les responsables d'ONG, les facilitateurs, les élus des instances représentatives et enfin les usagers des IMF. Les institutions de la micro-finance représentent des enjeux politiques de taille, elles donnent lieu à des pratiques néo-patrimoniales et à la création de situations rentières qui risquent d'être tout aussi préjudiciables que celles qu'ont connues les systèmes étatiques à la veille des plans d'ajustement structurel. Les facteurs de fragilisation potentielle sont donc nombreux.

BIBLIOGRAPHIE

- BAUMANN Eveline, (1998), “ ” 15% ? Mais c'est trop cher ! ” Coût du credit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar ”, in SERVET (J.-M.), VALLAT (D.), (eds), *Exclusion et liens financiers. Rapport 1997*. Paris, Editions AEF/ Montchrestien, pp. 34-41.
- BAUMANN Eveline, (2003a, sous presse), “ Marché du travail, réseaux et capital social. Le cas des diplômés de l'enseignement supérieur au Sénégal ”, in LEIMDORFER (F.), MARIE (A.) (s-dir.), *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier*. Paris, Karthala, pp. 223-292.
- BAUMANN Eveline, (2003b, sous presse), “ Micro-finance et pluralité des normes. Réflexions à partir d'expériences ouest-africaines ”, in Hours (B.), Selim (M.), *Solidarités et compétences. Idéologies et pratiques*. Paris, L'Harmattan (Collection Travail et Mondialisation), 20 p.
- BCEAO, BOAD, UEMOA, (2002), *Banque régionale de solidarité. Étude de faisabilité du groupe de la Banque régionale de solidarité. Situation consolidée*. Table ronde des partenaires au projet, Dakar, 11 février 2002. Dakar, janvier, 115 p.
- BUCKLEY Graeme, (1997), “ Microfinance in Africa. Is it either the Problem or the Solution ? ”, *World Development*, 25(7), juillet, pp. 1081-1093.
- DIOP Momar-Coumba, DIOUF Mamadou, DIAW Aminata, (2000), “ Le baobab a été déraciné. L'alternance au Sénégal ”, *Politique africaine*, n° 78, pp. 157-179.
- DOLIGEZ François, (2002), “ Dix ans d'études de l'impact de la microfinance : synthèse de quelques observations de terrain ”, in SERVET, GUERIN (eds), pp. 88-112.
- GENTIL Dominique, (2001), “ Les logiques de la microfinance ”, *Séminaire “ Mondialisation et coopération internationale ”. Forum de Delphes*, Delphes, octobre, 17 p.
- GENTIL Dominique, (2002), “ Au bord du gouffre ” in SERVET, GUERIN (eds), pp. 40-48.
- GUERIN Isabelle, (2000), *Pratiques monétaires et financières des femmes en situation de précarité. Entre autonomie et dépendance*. Thèse de doctorat en Sciences économiques. Lyon, Université Lumière Lyon 2, Ecole doctorale de Sciences humaines et sociales. 627 p.
- HOLLIS Aidan ; SWEETMAN Arthur, (1998), “ Microcredit : What Can We Learn from the Past ? ”, *World Development*, 26 (10), oct., pp. 1875-1891.

*Au-delà des performances économiques :
microfinance et généralisation du marché en Afrique de l'Ouest*

- KABEER Naila, (2001), "Conflicts over Credit : Re-Evaluating the Empowerment Potential of Loans to Women in Rural Bangladesh", *World Development*, vol. 29, n° 1, pp. 63-84.
- KIMMERLE, Heinz, (1998), "The Concept of Time as a Key-notion for New Ideas about Development", in DIAGNE (S.B.), KIMMERLE (H.) (eds), *Temps et développement dans la pensée de l'Afrique subsaharienne*, Amsterdam, Rodopi, pp.15-30 [Studien zur interkulturellen Philosophie 8].
- LEIMDORFER François, MARIE Alain (s-dir.), (2003, sous presse), *L'Afrique des citoyens. Sociétés civiles en chantier*. Paris, Karthala, 410 p.
- LELART Michel, (1996), *La nouvelle loi sur les mutuelles d'épargne et de crédit dans les pays de l'UEMOA (Loi PARMEC)*. Orléans, Institut Orléanais de Finance, Faculté de Droit, d'Economie et de Gestion, 22 p. [Document de recherche, 17-96/10/EI].
- MBODJI Mamadou, (2002), "Le Sénégal entre ruptures et mutations. Citoyennetés en construction", in DIOP (M.C.), *Le Sénégal contemporain*. Paris, Karthala, pp. 575-600.
- MARIE Alain et al., (1997), *L'Afrique des individus*. Paris, Karthala, 438 p.
- MOSLEY Paul, HULME David, (1998), "Microentreprise Finance : Is there a Conflict between Growth and Poverty Alleviation ?", *World Development*, 26(5), may, pp. 783-790.
- MURDOCH Jonathan, (2000), "The Microfinance Schisme", *World Development*, vol. 28, n° 4, pp. 617-629.
- PA-SMEC (PROGRAMME D'APPUI AUX STRUCTURES MUTUALISTES OU COOPERATIVES D'ÉPARGNE ET DE CREDIT), BCEAO, (2000), *Banque de données sur les systèmes financiers décentralisés. 1998. UMOA*. Dakar, BIT, Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Mission pour la Réglementation et le Développement de la Microfinance), 76 p.
- SERVET Jean-Michel, (2002), *Mondialisation, développement et microfinance*. Conférence probatoire. Genève, IUED, mai, 8 p.
- SERVET Jean-Michel, GUERIN Isabelle, (2002), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras 2002*. Paris Economica, 528 p. [Préface Elisabeth Guigou].
- SIMMEL Georg, (1991), *Philosophie des Geldes*, Frankfurt/Main, Suhrkamp, 787 p. [version originale 1900].
- WEBER Max, (1995), "Wirtschaft und Gesellschaft" in *Schriften zur Soziologie*. Stuttgart, Reclam, pp. 79-312. [version originale 1914].